

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



Présents : MM. SANS, RAMEAU (Proc.), Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA , TOUZANNE, M.PIZZATO (Proc.) , Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH,

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

Secrétaire de séance : Madame DALLA-ZANNA Rosanna

Ouverture de la séance à 20 h 40.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire précise que deux questions seront rajoutées à l'ordre du jour :

- 1) Achat de tickets cadeaux pour le Noël des Employés
- 2) Echange de parcelles entre Continental et la Commune

Le compte-rendu de la séance du 16/10/2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- 1°- Le Cabinet d'architecture MONIER retenu après appel d'offres est venu **présenter le projet de construction de 8 logements** au centre du village.
- 2°- Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'annuler la décision prise lors de la séance du 16.10.2017 relative au **transfert des terrains de la zone d'activités de Sansonnet** qui n'avait pas lieu d'être, et de se prononcer sur la cession de cette zone à la Communauté de Communes Cœur de Garonne.
Décisions adoptées à l'unanimité des membres présents.
- 3°- Monsieur le Maire donne lecture des modalités de **transfert des terrains des zones d'activités à la Communauté de Communes Cœur de Garonne** pour un montant de **261 043,50 euros**. Il demande à l'Assemblée de se prononcer.
Modalités approuvées à l'unanimité des membres présents.
- 4°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'engagement de l'Etat dans le projet dénommé « ACTES » qui pose les principes de la **dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité** définis par l'article 19 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004. Il demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter la télétransmission des actes par le biais du dispositif « Berger Levrault Echanges Sécurisés » et de l'autoriser à signer la convention.
Décision approuvée à l'unanimité des membres présents.
- 5°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Entreprise Saboulard titulaire du marché de construction de l'abri ERDF lui a présenté un **sous-traitant pour les travaux d'Electricité** : la **Sarl Malvaud Frédéric** de Cazères. Le marché s'élève à **3 932 € H.T.**
Déclaration de sous-traitance acceptée à l'unanimité des membres présents.

.../...

- 6°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Entreprise Nestadour titulaire du marché de construction de l'abri ERDF lui a présenté un **sous-traitant pour les travaux de charpente** : la **société CdcM** de Courrensan (32). Le marché s'élève à **5 000 € H.T.**
Déclaration de sous-traitance acceptée à l'unanimité des membres présents.
- 7°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Entreprise Gallart Bâtiment titulaire du lot n°1 du marché d'extension de la Maison de la Santé lui a présenté **un sous-traitant pour les travaux d'étanchéité**. La **Société « Etanchéité Garonnaise »** de Mancieux (31). Le marché s'élève à **3 728,41 € H.T.**
- 8°- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune s'était inscrite dans le dispositif de **Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV)** pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique
- a) Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention TEPCV qui permettra d'obtenir une aide de **5 000 € TTC.**
 - b) Monsieur le Maire présente le devis pour l'achat d'un « Berlingo » qui s'élève à **22 737,20 € TTC.**
- Monsieur le Maire propose qu'une aide financière soit sollicitées auprès du Conseil Départemental.
Décisions adoptées à l'unanimité des membres présents.
- 9° - Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de **sécuriser la supérette** par la **pose de rideaux métalliques roulants**. La **Société Sinclarienne** de Saint-Clar de Rivière propose cette prestation pour un montant total de **2 510 € H.T.**
Acquisition acceptée à l'unanimité des membres présents.
- 10° - Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dispositif « **jardins partagés** » a du succès. D'autres terrains ont été sollicités. Monsieur le Maire propose de les équiper comme les précédents d'une cabane double pour ranger le matériel de jardinage
Monsieur REY Menuisier à Estadens (31) présente un devis qui s'élève à **3 894 € H.T.**
Devis accepté à l'unanimité des membres présents.
- 11° - Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison de la construction de la Salle de Padel, le local destiné à ranger le matériel a été supprimé. Monsieur le Maire propose qu'un autre local soit construit à côté du club House. **L'entreprise Comminges Serrurerie** a fourni un devis qui s'élève à **12 680 € H.T.**
Devis accepté à l'unanimité des membres présents.
- 12° - Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à faire **nettoyer les terrains de la zone d'activités** qui vont être transférés à la Communauté de Communes. Il précise qu'il a fait établir un devis à **l'entreprise Naudin** de Cazères qui peut procéder à cette prestation pour un montant H.T de **11 860 €.**
Devis accepté à l'unanimité des membres présents.
- 13° - Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal **d'acquérir quelques décors lumineux de Noël** pour parfaire l'illumination de la Mairie et de quelques rues supplémentaires de la Commune. Des devis ont été établis par la **Société Sédi** à Uzès pour un montant total H.T de **3 391,90 €.**
Acquisition acceptée à l'unanimité des membres présents.

14° - Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison des dernières acquisitions de la Commune et de l'utilisation de plus en plus intensive des installations de la Commune par les associations diverses **un agent d'entretien supplémentaire à temps complet** serait nécessaire pour un entretien régulier.

La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet est acceptée à l'unanimité des membres présents.

15° - Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision prise le 18.09.2017 de transférer la compétence « Enfance Jeunesse » à la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Il y a lieu aujourd'hui de décider **de la mise à disposition de notre personnel** (6 agents).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

16° - Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal **de reconduire l'achat de tickets cadeaux** fournis par la société Edenred d'une valeur de 60 € par agent pour les fêtes de fin d'année.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

17° - Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à un **échange de terrains entre la Commune et Continental**. Il propose la cession :

- par la Commune d'une partie des parcelles cadastrées section B numéros 771 et 772 pour une superficie de 960 m²
- par la Société Continental d'une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 988 pour une superficie de 1 080 m².

Echanges acceptés à l'unanimité des membres présents.

18° - **Questions diverses** :

- Monsieur le Maire présente le projet de l'AGAPEI.
- Monsieur le Maire donne lecture du montant des subventions attribuées par le Conseil Départemental ainsi que le montant de l'attribution des amendes de police.
- Madame GERARD précise les dates des diverses manifestations de fin d'année :

Noël des Employés : 22.12.2017

Vœux du Maire : 19.01.2018

Repas des employés : 02.02.2018

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 15.

Boussens, le 21 Novembre 2017

Le Maire,
C. SANS

